

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 28 janvier 2013, à 18h00, à la salle du conseil, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Jetté, à laquelle sont présents les conseillers suivants, formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre-Charron, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Jocelyne Larose, district 4  
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5  
Madame Danielle Desrochers, district 6

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel conformément aux dispositions du Règlement 873-12.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question
4. Paiement à la Régie de police
5. Adhésion à Tourisme Lanaudière
6. Mandat aux procureurs ~ représentation des élus
7. Formation Cobra ~ T-4
8. Service 9-1-1 ~ versement de la taxe sur les services téléphoniques
9. Amélioration du réseau routier ~ confirmation des travaux
10. Taux d'IPC 2013
11. Règlement 874-13
12. Horaire de la bibliothèque
13. Poste de greffier
14. Levée de séance

**13-01X-710**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**13-01X-711 PAIEMENT À LA RÉGIE DE POLICE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Larose  
APPUYÉ PAR Monsieur Lucien Thibodeau

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement de la quote-part due à la Régie de police de Montcalm pour l'année 2013 au montant de 29 024.67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-712 ADHÉSION À TOURISME LANAUDIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2013 et autorise le versement de la cotisation au montant de 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire se retire des délibérations pour le point suivant.  
Madame Danielle Desrochers, maire suppléant, préside la séance.

**13-01X-713 MANDAT AUX PROCUREURS ~ REPRÉSENTATION DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre général de la commission dans l'industrie de la construction, le maire de la Municipalité fait l'objet de demandes d'informations;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a indiqué à la directrice générale qu'il entendait se prévaloir des dispositions des articles 711.19.1 et suivants du *Code municipal* et du Règlement municipal numéro 825-11 aux fins de sa représentation;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de ces dispositions, la Municipalité doit assumer celle-ci en conséquence d'une telle demande;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
ET RÉSOLU QUE :

**Article 1 :** Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**Article 2 :** La Municipalité mandate M<sup>e</sup> Alain Chevrier, de l'étude légale Dunton Rainville sencl aux fins de le représenter;

**Article 3 :** Les honoraires sont fixés à 250,00 \$ l'heure, plus les taxes et déboursés applicables, en regard des services professionnels reliés au présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire reprend son siège de président d'assemblée.

**13-01X-714**

**FORMATION COBA ~ T-4**

CONSIDÉRANT QU' une session de formation est offerte pour l'émission des feuillets fiscaux 2012 par COBA, logiciel de gestion de la paie, le 30 janvier 2013 à Laval;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette formation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise Mme Lyne Potvin, technicienne comptable, à assister à la session de formation offerte par COBA sur les feuillets fiscaux et reçus d'impôt 2012 le 30 janvier 2013 à Laval et autorise le versement des frais d'inscription au montant de 115 \$ plus les taxes applicables. Les frais inhérents à la participation à cette activité seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-715**

**SERVICE 9-1-1 ~ VERSEMENT DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Lucien Thibodeau  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à partir du 10 avril 2013, à Groupe CLR INC., dont le siège social est situé au 1173, 6<sup>e</sup> avenue, Grand-Mère, Québec, G9T 2J4 pour et à l'acquit de la Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01X-716

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER ~ CONFIRMATION DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 20 700 \$ dans le cadre du programme d'Amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer la réalisation des travaux prévus avant le 15 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention a été demandée pour l'amélioration du rang du Cordon ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour excèdent le montant de la subvention ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Desrochers  
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Larose  
ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route 346 (rang du Cordon) pour un montant subventionné de 20 700 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route 346 (rang du Cordon) dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-01X-717

**TAUX D'IPC 2013**

CONSIDÉRANT QUE certains contrats ou ententes prévoient l'indexation annuelle de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation);

CONSIDÉRANT QUE cet indice est calculée sur la base de l'IPC de la région de Montréal sur la moyenne mensuelle des 12 derniers mois conformément aux données émises par Statistique Canada pour cette période;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
ET RÉSOLU QUE :

- Le taux d'IPC applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est fixé à 1.98 % basé sur la moyenne mensuelle des douze derniers mois pour la région de Montréal;
- Le conseil autorise l'application de ce taux aux salaires visés par la présente augmentation, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-718**

**RÈGLEMENT 874-13**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron  
APPUYÉ PAR Monsieur Lucien Thibodeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-719**

**HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE certaines plages horaires de la bibliothèque sont moins achalandées;

CONSIDÉRANT QUE du personnel et des bénévoles doivent être en place malgré le faible achalandage;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec la responsable de la gestion de la bibliothèque et la directrice des services culturels et récréatifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Desrochers  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU QUE le conseil modifie l'horaire d'ouverture de la bibliothèque de la façon suivante :

|            |               |
|------------|---------------|
| Dimanche : | fermé         |
| Lundi :    | fermé         |
| Mardi :    | 9h00 à 20h00  |
| Mercredi : | 12h00 à 20h00 |
| Jeudi :    | 8h30 à 18h00  |
| Vendredi : | fermé         |
| Samedi :   | 10h00 à 15h00 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-720**

**POSTE DE GREFFIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a réévalué ses besoins en matière de personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du poste de secrétaire-réceptionniste a permis la libération de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de greffier permettrait de mieux répondre aux attentes de la direction générale face à l'application de certaines obligations administratives;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Larose  
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
ET RÉSOLU QUE :

- Le conseil crée un poste cadre de greffier;
- La directrice générale soit autorisée à procéder à l'affichage du poste conformément aux attentes du Comité de relations de travail;
- Le Comité de relations de travail et la directrice générale soient autorisés à procéder aux entrevues de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13-01X-721**

**LEVÉE DE SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Madame Danielle Desrochers

ET RÉSOLU de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière